

VILLE DE CARCASSONNE

N° 25086

DECISION DU MAIRE

En application de la délibération du Conseil Municipal du 21 Decembre 2023
et de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

RÉSIDENCE DE CRÉATION DU MARDI 3 JUIN 2025 AU VENDREDI 15 AOÛT 2025 MADAME DARIA KULESH BOREILLO

centre d'art contemporain

La Ville de Carcassonne a affecté un lieu dédié aux expositions d'artistes à Centre d'Art Contemporain, 5 rue Jean BRINGER à Carcassonne.

Vu la demande de Madame Daria KULESH BOREILLO, de participer à une résidence de création.

Compte tenu de l'intérêt de la demande dans le cadre des activités culturelles initiées par la Ville, je décide de la mise à disposition de manière temporaire d'un atelier et des espaces partagés du mardi 3 juin 2025 au vendredi 15 août.

Une sortie de résidence aura lieu du 22 août 2025 au 21 septembre 2025.

La commune prend en charge les fluides (eau, gaz, électricité).

Le preneur s'engage à prendre les assurances nécessaires (responsabilité civile, incendie, vol).

La prestation de service sera imputée sur 011 – 6233 – 314 – 303010, pour un montant de 500.00 €

Il convient de signer et exécuter tout acte ou document lié à intervenir.

Carcassonne, le 22 mai 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20250522-24944-AU

Le Maire,
Gérard LARRAT

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/06/2025
Publication : 17/06/2025